



HAL
open science

Licence Géographie et aménagement

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Géographie et aménagement. 2016, Université de la Polynésie française. hceres-02037832

HAL Id: hceres-02037832

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037832v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Géographie et aménagement

- Université de la Polynésie française

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Lettres, langues et sciences humaines

Établissement déposant : Université de la Polynésie française

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Géographie et aménagement* de l'Université de la Polynésie française (UPF) est rattachée au champ de formation *Lettres, langues et sciences humaines*. Il s'agit d'une licence bi-disciplinaire *Histoire-Géographie* scindée en 2014-2015 en deux diplômes : une licence *Histoire* et une licence *Géographie et aménagement*. Les objectifs de la formation sont doubles. D'une part, ils sont similaires aux autres licences françaises de géographie, soit la préparation aux métiers de l'enseignement, de la fonction publique, de l'aménagement et de l'urbanisme. D'autre part, cette formation offre une orientation particulière vers le Pacifique, en particulier à travers quelques unités d'enseignement (UE) de langues et cultures polynésiennes dès la première année de licence (L1). Cette formation permet aux étudiants d'acquérir de solides connaissances et compétences en géographie et un apprentissage de techniques propres à cette discipline (outils de traitement statistiques, systèmes d'information géographiques - SIG) grâce à la construction d'un tronc commun et de deux parcours (un parcours *Histoire* et un parcours *Géographie et aménagement*) qui commencent au deuxième semestre (S2) de la deuxième année de licence (L2). Les enseignements sont dispensés dans les locaux de l'UPF à Tahiti.

Synthèse de l'évaluation

La licence mention *Géographie et aménagement* est une licence bi-disciplinaire *Histoire-Géographie* scindée en 2014-2015 en deux diplômes (une licence *Histoire* et une licence *Géographie et aménagement*) en raison de l'insuffisante ouverture de la mention sur les débouchés professionnels de la géographie. Les enseignements se font exclusivement en présentiel et sont destinés à des étudiants inscrits en formation initiale. La formation respecte la progressivité des apprentissages avec des enseignements généralistes en L1, l'ouverture de parcours en L2 et une spécialisation en troisième année de licence (L3). On note une forte baisse des effectifs en 2014 mais cela s'explique par la scission en deux de la licence. Les taux de réussite apparaissent relativement faibles alors même que le contrôle continu intégral est appliqué. L'absence d'un master disciplinaire en *Géographie et aménagement* contraint les étudiants à s'orienter préférentiellement vers un master enseignement, seul type de master en adéquation avec leur formation initiale. La formation donne une place importante à la professionnalisation grâce notamment au nombre élevé d'intervenants professionnels. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement. Les modalités d'autoévaluation ne sont pas décrites avec précision dans le dossier et les responsabilités pédagogiques sont concentrées sur un seul enseignant-chercheur. L'implication effective des professionnels dans le pilotage de la formation est difficilement évaluable au regard des données versées au dossier.

Points forts

- Une solide formation bi-disciplinaire permettant l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences en histoire et géographie.
- La progressivité du dispositif pédagogique.
- Le nombre important de professionnels intervenant dans le parcours *Géographie et aménagement* ce qui contribue à l'ouverture de la formation sur le monde socio-économique.

Points faibles

- Un taux de réussite faible malgré un contrôle continu généralisé.
- Un déséquilibre cours magistraux (CM) / travaux dirigés (TD) en défaveur des TD.
- Une évaluation insuffisante de l'organisation des enseignements et des dispositifs d'accompagnement des étudiants.
- Une dimension internationale mineure.
- Un suivi du devenir professionnel des étudiants encore trop limité.
- L'absence d'un conseil de perfectionnement et d'un processus d'autoévaluation formalisé.
- L'absence d'un parcours *Aménagement-environnement* et d'une ouverture de la formation sur les problématiques de patrimoine-tourisme.
- L'absence de stages en milieu professionnel.
- L'absence de tutorat disciplinaire en L2 et L3.
- L'absence de perspective d'orientation vers une licence professionnelle.

Recommandations

- Ouvrir un master de géographie, environnement et aménagement.
- Créer un parcours *Aménagement-environnement* à partir du quatrième semestre (S4) construit à partir d'UE d'environnement de la licence *Environnements océaniques* et d'UE du parcours *Géographie et aménagement* actuel.
- Construire des passerelles avec la licence professionnelle *Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration*.
- Recourir à des enseignants extérieurs au territoire et qui enseignent par visioconférence ou lors de missions courtes.
- Mettre en place un conseil de perfectionnement pour piloter et évaluer périodiquement la formation.
- Favoriser la mobilité internationale par un effort de communication sur les conventions existantes.
- Améliorer l'accompagnement des étudiants pour renforcer l'augmentation du taux de réussite, par exemple à travers un rééquilibrage CM / TD et la mise en place d'un enseignant-référent.
- Renforcer la place de cours professionnalisants, et systématiser le stage de deux semaines en L3, en le dissociant du voyage d'étude et d'un travail éventuel de recherche.
- Renforcer la dimension internationale par des cours de langues supplémentaires et/ou des cours de géographie-aménagement en anglais, et en renforçant l'initiative du voyage d'étude.

Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	<p>La licence <i>Géographie et aménagement</i> est une licence bi-disciplinaire histoire-géographie scindée en 2014-2015 en deux diplômes : une licence <i>Histoire</i> et une licence <i>Géographie et aménagement</i>. Ce scindement est intervenu en raison de la trop forte spécialisation de la mention en histoire-géographie limitant les débouchés professionnels des étudiants suivant cette formation. Cette formation permet aux étudiants d'acquérir de solides connaissances et compétences en histoire-géographie mais également un apprentissage de techniques propres à la géographie (outils de traitement statistiques, SIG) grâce à la construction d'un tronc commun et de deux parcours (un parcours <i>Histoire</i> et un parcours <i>Géographie et aménagement</i>) qui commencent au S2 de la L2. La formation respecte la progressivité des apprentissages avec des enseignements généralistes en L1, l'ouverture de parcours en L2 et une spécialisation en L3. La licence <i>Géographie et aménagement</i> est construite de manière à permettre l'ouverture à différentes orientations en cours (licence professionnelle) ou après la formation (master). Les objectifs de la formation sont doubles. D'un côté, ils sont similaires aux autres licences de géographie-aménagement, soit la préparation aux métiers de l'enseignement, de la fonction publique, de l'aménagement et de l'urbanisme. D'un autre côté, la licence offre une orientation particulière vers le Pacifique, en particulier à travers quelques UE de langues et cultures polynésiennes dès le niveau L1.</p>
Environnement de la formation	<p>L'UPF héberge une licence <i>Environnements océaniques</i> qui présente une organisation pédagogique proche de celle de la formation. Celle-ci s'inscrit dans le champ <i>Lettres, langues et sciences humaines</i> de l'Université de la Polynésie française ce qui permet aux étudiants d'acquérir des connaissances et compétences culturelles et linguistiques utiles dans leur contexte géographique. L'ouverture de la formation aux entreprises, structures de recherche et associations est faible voire nulle.</p>
Equipe pédagogique	<p>L'équipe pédagogique semble bien adaptée même si le nombre de vacataires et de professeurs agrégés (PRAG)/ professeurs certifiés (PRCE) est important. La fonction professionnelle des vacataires n'étant pas renseignée, il n'est pas possible de juger de l'adéquation entre leur niveau de compétences et les exigences de la formation. Le pilotage de la formation est assuré par un seul enseignant-chercheur exerçant les fonctions de responsable d'équipe pédagogique et de responsable d'année. Le fonctionnement de l'équipe pédagogique n'est pas clairement décrit. Les éléments du dossier font apparaître une contradiction entre les responsabilités pédagogiques prévues au niveau de « la filière » (sic) et l'organisation adoptée par l'équipe pédagogique qui ne prévoit pas d'enseignant référent. La durée du mandat de l'enseignant-chercheur responsable d'équipe pédagogique et responsable d'année est annuelle voire semestrielle. Le dossier ne permet pas de juger de l'effectivité de la rotation des fonctions de responsable d'équipe pédagogique et de responsable d'année. L'implication des professionnels dans le pilotage de la formation n'est pas évaluable.</p>
Effectifs et résultats	<p>On note une forte baisse des effectifs en 2014 mais cela s'explique par la scission en deux de la licence. Les taux de réussite apparaissent très faibles alors même que le contrôle continu intégral est appliqué. Ainsi pour 2013-14, on compte 27 admis en L2 même partiellement sur 81 élèves de L1 soit un taux de réussite de 33 %, et 24 admis en L3 même partiellement sur 36 soit un taux de réussite de 66 %. Encore une fois, ces deux taux paraissent très faibles car ils portent aussi sur des passages conditionnels, et sur des élèves bénéficiant du contrôle continu. Un étudiant sur trois valide le diplôme de licence. Les enquêtes de l'UPF ne permettent pas d'analyser l'évolution de l'insertion professionnelle des étudiants. La poursuite d'études des étudiants diplômés se fait en master pour 50 % d'entre eux. L'absence d'un master disciplinaire contraint les étudiants à s'orienter préférentiellement vers un master enseignement, seul type de master en adéquation avec leur formation initiale.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>Au sein de la licence <i>Géographie et aménagement</i>, les liens avec la recherche sont plus implicites qu'explicites, en particulier à travers les enseignements incluant les recherches récentes, ou l'association ponctuelle d'étudiants à des enquêtes de terrain et à des chantiers de fouille. Les enseignants-chercheurs animant la formation appartiennent à deux laboratoires dont les thèmes de recherche sont en adéquation avec les objectifs scientifiques de la formation. La maquette pédagogique ne contient pas de cours d'initiation à la recherche. Les étudiants de L2 et de L3 participent occasionnellement aux enquêtes de terrain en L2 et L3 pour les besoins d'un projet de recherche.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La maquette indique qu'il est possible de prendre en option l'une des trois unités d'enseignement et de préprofessionnalisation (UEPP) en préparation aux concours administratifs, et en préparation aux métiers de l'enseignement (notamment une unité spécifique pour le métier de professeur des écoles, axé sur la maîtrise de la langue). Aucun stage en entreprise n'est prévu. Dès la L1, des enseignements spécifiques aident les étudiants à définir leur projet professionnel. Leur mutualisation avec d'autres disciplines empêche un accompagnement personnalisé.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Le cursus ne prévoit pas d'UE de stage ou de projet étudiant.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>L'offre de cours de langue est relativement limitée : il n'y a pas de cours de langue en S3 et en S6. Un cours d'anglais pour géographes est proposé en L3 mais l'anglais n'est pas obligatoire avant, donc on peut s'interroger sur le niveau de ce cours. La mobilité internationale Erasmus a concerné deux étudiants de la licence <i>Histoire</i> partis en Espagne en 2014. La quasi-totalité de la vingtaine d'étudiants en mobilité concerne les langues. Finalement, l'initiative la plus importante prise dans le cadre de la licence <i>Géographie et aménagement</i> est la levée de fonds pour l'organisation d'un voyage en Nouvelle-Zélande annuel réalisé par l'association étudiante. Toutefois, il est précisé que tous les étudiants ne peuvent pas partir car le nombre de place est limité, ce qui soulève un problème d'équité entre les étudiants.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Aucun dispositif de mise à niveau obligatoire n'est prévu. Des dispositifs favorisant la réussite des étudiants sont en place en L1 dans le cadre du plan de réussite en licence (PRL) de l'établissement. Le tutorat disciplinaire en constitue une modalité. Des cours de soutien sont également évoqués mais de manière vague. Les dispositifs d'enseignant-référent et de tuteurs (étudiants de L3) sont intéressants. Les passerelles et possibilité de réorientation ne sont pas explicitement renseignées dans le dossier et ne sont donc pas évaluables.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les enseignements se font exclusivement en présentiel et sont destinés à des étudiants inscrits en formation initiale. Les enseignants peuvent utiliser la plate-forme pour diffuser des documents ou exercices en appui de leur cours. Une préparation au certificat informatique et internet (C2i) est offerte uniquement en S4. Les étudiants bénéficient également d'une formation aux outils numériques de la géographie (SIG, etc.). Mis à part ces deux points, les éléments du dossier ne permettent d'évaluer avec précision la place du numérique dans l'enseignement. Le chapitre consacré au numérique contient une partie recopiée du chapitre sur l'international.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités d'évaluation des étudiants sont clairement décrites et sont conformes aux règles de délivrance des crédits européens (ECTS) de l'établissement. Le dossier ne comporte pas d'informations factuelles sur la progressivité des modalités d'évaluation des étudiants au cours de la licence.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le supplément au diplôme mentionne les unités obtenues, les compétences acquises, mais pas les stages effectués et les projets professionnels auquel l'étudiant a participé, alors que cette dernière activité est obligatoire en L3. Aucun élément du dossier ne permet d'attester de l'effectivité d'un suivi de l'acquisition des compétences dans la formation.</p>

Suivi des diplômés	En licence <i>Géographie et aménagement</i> , les renseignements sont assez vagues, comme le reconnaît volontiers le rédacteur du dossier : « Les résultats de l'enquête ne permettent pas une analyse approfondie de l'insertion professionnelle de nos étudiants à 12 mois». Pourtant, le nombre de diplômés de L3 insérés professionnellement 12 mois après l'obtention du diplôme augmente, mais leur nombre est très faible et le type d'emploi n'est pas précisé. Les données fournies par le COSIP (centre d'orientation, de stage, et d'insertion professionnelle) montrent qu'un étudiant sur trois environ poursuit ses études en master. L'insertion professionnelle à six mois n'est pas évaluée.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'existe pas de conseil de perfectionnement. Les modalités d'autoévaluation ne sont pas décrites avec précision. Il n'y a aucune réunion avec des étudiants ou représentants d'étudiants en dehors de la réunion de rentrée. Seul existe un formulaire d'évaluation, dont les résultats sont utilisables à la discrétion de l'enseignant concerné.

Observations de l'établissement

Vague B : campagne d'évaluation 2015-2016**Observations sur le rapport de synthèse sur l'évaluation des formations de niveau licence et master du champ S3FO170013048 - Droit, Economie, Gestion, Lettres, Langues et Sciences Humaines, Sciences, Technologie, Santé - 9840349G****Licence « GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT »****Université de la Polynésie Française (Tahiti)****Porteur : Jean MORSCHEL****Observations**

Nous accusons réception du rapport rédigé par l'HCERES et remercions les experts pour les observations et recommandations qu'ils nous ont adressées au sujet de notre Licence Géographie et Aménagement.

Avant d'entrer dans le détail de nos réponses à cette « autoévaluation », nous souhaitons apporter une précision préalable : les Licences Histoire et Géographie & Aménagement ont été évaluées séparément, par des rapporteurs différents, alors qu'il s'agissait d'une seule et même Licence durant la première partie du quadriennal. La différenciation des filières et des diplômes qui leur sont associés n'est en effet effective que d'un point de vue administratif, suite à un impératif émanant du Ministère et survenu en 2014-2015. Elle ne s'est accompagné d'aucun remaniement substantiel de notre offre de formation. Si ce point a été clairement présenté en introduction du(des) dossier(s) d'autoévaluation (pour rappel : un dossier pour la Licence Histoire et un autre pour la Licence Géographie et Aménagement), qui ne diffèrent guère l'un de l'autre, il ne semble pas avoir été suffisamment pris en compte par les instances de l'HCERES. Si deux dossiers d'auto-évaluation ont été déposés, cela résulte de cette volonté ministérielle mais ne correspond pas à la réalité de notre offre de formation puisque nous n'avons pas eu la possibilité de proposer la modifier depuis. Dans ce cadre, nous pensons qu'une évaluation commune à ces licences « identiques » mais suggérant des aménagements en vue de produire deux licences distinctes aurait été plus profitable.

Nous souhaiterions apporter des précisions pour répondre aux différents points abordés dans le rapport.

Taux de réussite faibles à l'issue de la Licence.

Nous déplorons les faibles taux de réussite que nous obtenons en Licence. En dépit des dispositifs mis en place au cours des années précédentes par l'établissement et par la filière (contrôle continu intégral, tutorat, soutien, semestre rebond), nous ne parvenons que très lentement à faire remonter les taux de réussite. Nous essayons de maintenir un niveau d'exigences élevé, tout en soutenant nos étudiants tout au long de leur formation pour favoriser leur progression.

Nous pensons que l'importante proportion d'étudiants issus de filières professionnelles et technologiques pourrait expliquer en partie les difficultés éprouvées en Licence Géographie et Aménagement. Nous devons aussi faire face à une proportion non-négligeable d'étudiants absentéistes qui ne sont pas motivés par l'obtention de leur diplôme et s'inscrivent en Licence Géographie et Aménagement pour bénéficier d'une bourse et d'un statut. Cette situation ne concerne cependant pas que la Licence Géographie et Aménagement, mais l'ensemble des filières de l'université. Un réajustement des modalités d'attribution, et surtout de réattribution, des bourses permettrait de limiter ces inscriptions uniquement motivées par le "statut d'étudiant", ouvrant droit, notamment, à la CPS (Sécurité Sociale) et à une bourse (financement substantiel au regard des critères locaux).

Nous espérons qu'avec les aménagements que permettra la nouvelle maquette, notamment le nombre plus important d'heures de TD, l'introduction d'heures de TP et la plus grande progressivité des enseignements, nous pourrons voir les taux de réussite augmenter.

Répartition CM/TD déséquilibrée.

Nous sommes pleinement conscients de ce problème et l'avons pris en compte dans la préparation de la nouvelle maquette. Dans cette dernière, la proportion des CM par rapport aux TD a été revue à la baisse. Des TP en petits groupes ont aussi été proposés en première année de Licence, de manière à faciliter l'entrée des étudiants dans l'enseignement supérieur et à aménager leur réussite.

Processus d'autoévaluation.

Il n'existe en effet pas de dispositif formel permettant l'autoévaluation de la Licence, notamment en ce qui concerne l'organisation des enseignements et les dispositifs d'accompagnement des étudiants. Toutefois, si aucune procédure institutionnalisée n'existe à ce propos, l'organisation de la formation et des dispositifs connexes fait constamment l'objet de discussions entre les membres de l'équipe pédagogique de la filière, mais également avec les collègues du département voire la Direction de l'établissement. La taille réduite de l'équipe pédagogique et de notre établissement facilite en effet les échanges et les dialogues sans qu'il soit pour autant nécessaire de recourir à des procédures formalisées. De cette manière, l'autoévaluation est régulière ce qui permet une adaptation, en continu, de la formation : ajustement de la maquette à mi-parcours, discussion et modification annuelle des Modalités de Contrôle des connaissances, organisation des services des titulaires et recrutement d'intervenants extérieurs annualisés, en vue de proposer des services d'enseignement les mieux adaptées aux contenus des UE et des compétences attendues à l'issue de ces dernières.

En outre, chaque collègue intervenant en Licence Géographie et Aménagement propose à titre individuel, et conformément aux directives ministérielles, une « évaluation des enseignements par les étudiants », permettant à chacun d'améliorer sa prestation. En plus de cela, l'Université de la Polynésie Française propose, depuis la rentrée universitaire 2014 – 2015, la possibilité aux étudiants de s'exprimer quant à leur formation, au travers d'un questionnaire qui leur est soumis en fin d'année et dont les réponses, contrairement à celles du précédent dispositif, sont communiquées à la fois à la Direction de l'établissement et à l'ensemble des collègues de la filière. D'une manière générale, et même si le premier dispositif est réservé aux enseignants, les remarques formulées par les étudiants dans ces cadres sont analysées et discutées au sein de l'équipe pédagogique, et prises en compte pour améliorer l'offre de formation. À titre d'exemple, plusieurs UE permettant à nos étudiants de mettre en pratique leurs apprentissages théoriques et de les confronter à la réalité du terrain seront proposées dans la prochaine maquette. Si l'équipe pédagogique avait conscience de cette faiblesse, les retours des étudiants à ce propos sont venus renforcer nos convictions et ont été pris en compte lors de l'établissement de notre projet de maquette 2017 – 2021. La pérennisation d'un tel système d'évaluation est donc un plus non-négligeable pour nous.

Dimension internationale mineure.

Notre isolement géographique et la petitesse de nos équipes comme de notre masse étudiante, rendent les échanges internationaux difficiles. Des dispositifs généraux existent, tels Erasmus, sur lesquels nous communiquons chaque année auprès de nos étudiants et pour lesquels nous travaillons en lien étroits avec le Service des Relations Internationales de l'établissement. Quelques étudiants s'en saisissent et partent faire un semestre ou une année d'étude en Europe, mais ils sont peu nombreux. Nombre de nos étudiants sont en effet réticents et angoissés à l'idée de quitter la Polynésie.

Nous essayons néanmoins d'ouvrir notre formation sur l'international par l'organisation d'un voyage d'études en dehors de la Polynésie française, qui est, chaque année, l'occasion, pour les étudiants qui acceptent de partir, de découvrir un nouveau territoire et un nouveau système universitaire. À cette occasion, certains de nos étudiants sortent la Polynésie pour la première fois de leur vie ! Nous espérons pouvoir poursuivre ce projet à l'avenir.

Nous essayons aussi de développer, à notre échelle, des liens avec des collègues et établissements étrangers, grâce à des missions d'enseignement (intervention d'un collègue de l'Université de Hawaïi ou d'une collègue de l'Université Laval dans notre licence, par exemple ; missions d'enseignement de collègues de la filière dans des universités étrangères, en Chine, au Brésil, au Canada, en Irlande). Ces liens nous permettent de tisser un réseau de relations tourné vers l'international, pour la recherche comme pour la pédagogie, en faveur des étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études en dehors de la Polynésie française.

En outre, pour favoriser l'ouverture de nos étudiants à l'international et faciliter leur insertion dans une université étrangère, nous proposons, dans notre prochaine maquette, des cours d'anglais obligatoires pour tous les étudiants, en continu du semestre 2 au semestre 6 (à hauteur de 15h TD / Semestre).

Suivi du devenir professionnel des étudiants.

L'université assure le suivi du devenir professionnel des étudiants par l'intermédiaire du COSIP. Cette structure réalise chaque année des enquêtes, mais se heurte souvent au nombre réduit de réponses des étudiants, qui ne permet pas toujours de réaliser des statistiques opérationnelles. Au risque de faire doublon avec le travail réalisé par nos collègues, et dans la mesure où nous ne disposons pas des moyens humains et matériels pour entreprendre ce type d'enquête, il ne nous semble pas opportun, ni même possible, d'organiser le suivi du devenir professionnel des étudiants à l'échelle de notre filière. Cela ne nous empêche pas de prendre, de manière informelle, des nouvelles de nos anciens étudiants, d'en solliciter certains pour des interventions voire des vacances dans nos formations et d'en suivre beaucoup en Master, au sein de notre établissement.

Conseil de perfectionnement.

Nous avons pour habitude de nous réunir régulièrement en équipe pédagogique pour traiter des différentes questions soulevées au cours de l'année et pour régulièrement adapter notre formation (ajustement de la maquette à mi-parcours, discussion et modification annuelle des modalités de contrôle des connaissances, organisation des services des titulaires et recrutement annualisé d'intervenants extérieurs annualisés, bilan pédagogique à l'issue de chaque semestre, etc.). Au vu de la petite taille de notre équipe et des contacts quotidiens que nous avons entre collègues, il ne nous a pas semblé utile de créer un conseil de perfectionnement. Nous pensons qu'un tel conseil pourrait éventuellement être mis en place à l'échelle du Département, voire de l'Université, mais qu'il serait trop lourd à l'échelle de notre filière.

Nous souhaitons en revanche, à l'avenir, faire intervenir, au cours de réunions de filières, des représentants étudiants qui pourraient porter officiellement les demandes et remarques des différents groupes. Cette démarche sera formalisée très prochainement, et au plus tard lors de l'entrée en vigueur du prochain plan de formation.

Absence d'UE de parcours « aménagement – environnement ».

Nous sommes conscients de cette faiblesse de notre formation, mais l'analyse de la situation locale tant sur le plan universitaire que professionnel nous contraint à restreindre nos choix et possibilités d'action. En effet, au vu des masses critiques en présence, qu'il s'agisse des effectifs étudiants ou de l'équipe enseignante, il nous semble illusoire, d'une part, de proposer deux maquettes différentes de 1500 h chacune (l'une en Histoire et l'autre en Géographie et Aménagement). D'autre part, la réalité du marché de l'emploi polynésien limite considérablement nos possibilités d'action et ne permet pas une spécialisation importante des étudiants de Licence Géographie et Aménagement, d'où l'absence de parcours dans notre offre de formation.

De ce fait, la prochaine offre de formation, même si elle distinguera clairement une Licence d'Histoire et une Licence de Géographie et Aménagement, proposera une forte mutualisation des enseignements entre ces deux diplômes en Licence 1, puis une spécialisation progressive jusqu'à la Licence 3, permettant de réduire très significativement la part mutualisée au profit d'enseignements disciplinaires spécialisés. En procédant ainsi, des enseignements spécifiques à la Licence Géographie et Aménagement dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, du patrimoine, du tourisme, et une formation de base en droit et en archéologie seront proposés dans notre prochaine maquette. Nous pensons que cette approche favorisera les possibilités d'embauche locale, ne nécessitant pas une trop forte spécialisation, tout en offrant une spécialisation suffisante aux étudiants souhaitant poursuivre leurs études en Master dans une université française ou étrangère.

Absence d'ouverture sur la Licence « Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration ».

En ce qui concerne l'ouverture de la Licence Géographie et Aménagement sur la Licence professionnelle « Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration », celle-ci n'est pas envisagée dans la mesure où cette licence professionnelle est d'une part très orientée « gestion des structures hôtelières et de restauration » (et non « aménagements touristiques et hôteliers ») et d'autre part car elle s'adresse exclusivement à des étudiants issus du milieu professionnel et inscrits au titre de la formation continue (alors que notre licence est proposée en formation initiale). En outre, il existe d'autres voies pour intégrer cette Licence professionnelle, notamment le BTS Hôtellerie et Tourisme proposé par le Lycée Hôtelier de Tahiti. Partant de ces principes, et même si la gestion touristique est fréquemment associée à la Géographie (comme c'est le cas, par exemple, du Master Gestion des Aménagements Touristiques et Hôteliers – GATH – plus ancien Master Tourisme en France et proposé par l'UFR Espaces et Cultures de l'Université de Nice-Sophia Antipolis), l'équipe pédagogique de la Licence n'envisage pas de passerelles vers cette licence professionnelle.

Absence de stage et préprofessionnalisation limitées.

Nous sommes conscients de la professionnalisation inachevée de la formation que nous proposons actuellement.

Il existe bien une UE de projet professionnel obligatoire pour tous nos étudiants de L1. Elle leur permet de commencer à envisager leur orientation professionnelle. La forte mutualisation de cette UE au niveau du Département LLSH limite actuellement son efficacité. Dans l'avenir, cette UE sera spécifique à la Licence Géographie et Aménagement et nous l'envisageons de manière à y faire intervenir des professionnels, de manière à ce que les étudiants puissent découvrir plus précisément et au contact d'acteurs locaux les voies professionnelles qui s'ouvrent à eux à l'issue de leur formation.

Des UECG de préprofessionnalisation existent dans notre système actuel (découverte des métiers de l'enseignement, en particulier, assurée par des professionnels de l'Education nationale). Elles sont néanmoins proposées parmi d'autres, au choix des étudiants, qui ne les prennent pas toujours, ces derniers optant souvent pour la "solution de facilité", leur préférence allant ainsi vers des UECG danse ou sport.

Dans notre nouveau projet de maquette, des UE de préprofessionnalisation seront proposées et rendues obligatoires. Elles permettront aux étudiants de découvrir le monde de l'aménagement, de l'environnement ou de la culture et du patrimoine.

Un stage en milieu professionnel existe actuellement dans notre maquette, mais il n'est pas obligatoire. Il concerne les étudiants qui ne souhaitent pas partir en voyage d'étude : le choix de participer, ou non, à ce voyage ou d'effectuer un "stage en entreprise" étant, sauf cas exceptionnel, à la discrétion des étudiants. Ainsi, chaque année, plusieurs étudiants font l'expérience du monde professionnel, en intégrant, pour deux semaines, un collège ou un lycée, une institution ou un service culturel (Musée de Tahiti et des îles, Service de la culture et du patrimoine, par exemple), une administration territoriale ou municipale en charge de l'aménagement, de l'urbanisme ou de l'environnement (service de l'urbanisme du Pays ou d'une municipalité, par exemple), un bureau d'étude local, etc.

Conscients de la nécessité pour nos étudiants de découvrir le monde professionnel, nous avons cherché à prendre cette question de la préprofessionnalisation en compte dans la nouvelle maquette, qui intégrera un stage obligatoire de quinze jours en troisième année de Licence, en le dissociant du voyage d'étude. Nous souhaitons souligner, pour terminer sur ce point, combien il peut être difficile de trouver des stages, hors enseignement, sur le territoire. Nous prévoyons de poursuivre notre collaboration avec le COSIP et de tirer profit de l'expérience acquise par cette structure universitaire pour organiser, à l'avenir, le placement de nos futurs étudiants de L3 Géographie et Aménagement en stage.

Absence de tutorat disciplinaire en L2 et en L3.

L'Université de la Polynésie Française n'offre pas la possibilité de recruter des tuteurs pour les niveaux L2 et L3, ni même d'enseignant référent pour ces niveaux, le dispositif actuel étant réservé à la première année de Licence. Nous souhaitons également attirer l'attention sur le fait que le recrutement de tuteurs étudiants soulève chaque année d'importantes difficultés, faute de candidats disponibles ou d'un niveau suffisant pour assurer cette fonction.

Il semble toutefois important de préciser que l'équipe pédagogique de la Licence Géographie et Aménagement a bien conscience des difficultés et des angoisses des étudiants face à leur avenir, et qu'elle est toujours ouverte et disponible aux discussions concernant leur réussite dans les études et leur orientation vis-à-vis de leurs projets futurs. Ici encore, la taille restreinte de notre filière et la disponibilité et l'accessibilité des enseignants rendent quelque peu caduque la mise en place de dispositifs institutionnalisés : l'équipe est toujours présente lorsqu'il s'agit de répondre aux interrogations des étudiants, quelles qu'elles soient, et principalement lorsqu'il s'agit de leur réussite, de leur orientation et de leur projet professionnel.

Ouvrir un Master de Géographie, Aménagement, Environnement.

La mise en œuvre d'un Master « Géographie, Aménagement, Environnement » est un des projets de l'équipe pédagogique : nous avons pleinement conscience de l'important d'offrir à nos étudiants une possibilité de poursuivre leurs études jusqu'à un niveau « Bac +5 » à l'UPF d'une part, et d'autre part de la nécessité de former des cadres dans ces domaines pour la Polynésie française. Toutefois, de nombreuses contraintes limitent actuellement nos possibilités d'action : contraintes budgétaires de l'UPF ; dimension restreinte de l'équipe pédagogique et charge importante des collègues (pédagogiques et administratives notamment) ; taille réduite des effectifs en Licence Géographie et Aménagement ; etc.

Si ce projet n'est encore qu'au stade de la réflexion, l'ouverture, en 2015 – 2016 du Certificat Universitaire « Cartographie et Système d'Information Géographique » (élaboré et dirigé par un collègue de la filière, Maître de Conférences en Géographie et Aménagement, et proposé en formation continue) a renforcé notre conviction d'offrir une formation diplômante de niveau Master dans les domaines de la Géographie et de l'Aménagement du territoire. En effet, des enseignants chercheurs et des acteurs du territoire polynésiens ont été associés dans cette formation afin de dispenser un enseignement des plus adapté aux problématiques locales.

Plusieurs possibilités prometteuses sont d'ores et déjà envisagées pour nous affranchir, au moins partiellement, des contraintes évoquées précédemment : s'appuyer sur la formation continue pour limiter l'impact budgétaire de la formation sur l'établissement et élargir le vivier d'étudiants potentiels aux professionnels désireux de se former ; avoir recours à des intervenants professionnels du territoire pour assurer une partie des enseignements ; proposer une formation avec les collègues du département Droit - Économie - Gestion de l'UPF ; co-habiller cette formation avec une université métropolitaine au moins pour le Master 1.

Le 30 MAI 2016

Le Président,



Pr. Eric CONTE

